Questions concernant les heures supplémentaires

Pour les managers :

J'ai instauré des contrôles réguliers du bien-être de mon équipe, y compris le week-end. Mes employés ont-ils droit à des heures supplémentaires pour y répondre ?

Oui, ils ont droit à des heures supplémentaires conformément à leur convention collective lorsque l'activité se situe en dehors de leur journée de travail normale. Les gestionnaires ne doivent demander aux employés de se présenter que pendant leur journée de travail habituelle. Il n'est pas nécessaire de se présenter le week-end, à moins que cela ne fasse partie de leur journée de travail habituelle.

J'organise des réunions d'équipe le soir pour alléger la pression sur l'infrastructure. Mes employés ont-ils droit à des heures supplémentaires pour ces réunions ?

Oui, ils ont droit à des heures supplémentaires conformément à leur convention collective. Si ces employés fournissent des services non essentiels, on ne doit pas s'attendre à ce qu'ils participent à ces réunions. Seuls les services critiques doivent être effectués à ce moment, car le plan de continuité des activités du MDN a été mis en œuvre.

Les employés qui effectuent des services essentiels et qui sont tenus de participer à ces réunions ont droit à des heures supplémentaires conformément à leur convention collective.

J'ai demandé à mes employés travaillant à distance d'accéder au réseau en dehors des heures de pointe afin de réduire la charge sur l'infrastructure. Ont-ils droit à des heures supplémentaires ?

Oui, ils ont droit à des heures supplémentaires conformément à leur convention collective. Si ces employés effectuent des services non critiques, ils ne doivent pas accéder au système à tout moment. Le plan de continuité des activités du MDN a été mis en œuvre. Seuls les services essentiels doivent être effectués à ce moment. Les employés non essentiels doivent, dans la mesure du possible, effectuer des travaux non essentiels hors ligne pendant leur journée de travail normale.

Les employés qui effectuent des services essentiels peuvent accéder au réseau pendant leur journée de travail normale. Si les employés doivent faire des heures supplémentaires au-delà de leur journée de travail normale, ils ont droit à des heures supplémentaires à condition qu'elles aient été demandées et approuvées à l'avance, conformément à leur convention collective.

Pour les employés :

Mon responsable a instauré des contrôles réguliers du bien-être et s'attend à ce que je lui réponde le week-end. Ai-je droit à des heures supplémentaires ?

Oui, vous avez droit aux heures supplémentaires conformément à votre convention collective. Les employés ne doivent être tenus de se présenter que pendant leur journée de travail normale. Ils ne sont pas tenus de se présenter le week-end, sauf si celui-ci fait partie de leur journée de travail normale.

Mon responsable organise des réunions d'équipe le soir. Ai-je droit à des heures supplémentaires pour y participer ?

Oui, vous avez droit à des heures supplémentaires conformément à votre convention collective.

On m'a demandé d'accéder au système en dehors des heures de pointe pour poursuivre mon travail. Ai-je droit à des heures supplémentaires ?

Oui, vous avez droit à des heures supplémentaires conformément à votre convention collective. Si vous effectuez des services non critiques, vous ne devez pas accéder au système à tout moment. Le plan de continuité des activités du MDN a été mis en œuvre. Seuls les services essentiels doivent être effectués à ce moment. Les employés non essentiels peuvent, dans la mesure du possible, effectuer des travaux non essentiels hors ligne pendant leur journée de travail normale.

Si vous effectuez des services critiques, vous pouvez accéder au réseau pendant votre journée de travail normale. Si vous devez effectuer des heures supplémentaires au-delà de votre journée de travail normale, vous pouvez bénéficier d'heures supplémentaires à condition qu'elles aient été demandées et approuvées à l'avance, conformément à votre convention collective.